

Voirerie
générale

à Monsieur

Espresso le 9. J^r
1849.

Le ~~Médecin de l'Intérieur~~ Di des
République

Monsieur le ~~Président~~

Les nouvelles et graves abus qui
se glissent dans l'administration
~~l'administration municipale ou verte de voirie~~
~~municipale~~ exigent une complète réforme.

Trop souvent des propriétaires
constructeurs ~~pour destiner~~ après s'être
strictement conformée à l'éligement
prescrit par la voirie de leur commune
ont vu leurs ~~villes~~ ~~maisons~~ frappées d'une
dépréciation considérable par une
rectification d'alignement arrêté ^{peut de}
tenu après et même pendant la construction de leur façade.
D'autres propriétaires ayant accepté
ceux-ci pourront s'être assuré que
l'éligement de la façade ~~est~~ ^{recent}
conforme au ~~des~~ ^{leur} plan de la
commune, ~~comme~~ ^{comme} ~~on~~ ^{on} aperçoit,
considérablement lésé par un nouvel
alignement inattendu.



Ch

~~encaustique~~

Veuillez avoir le bon
~~à l'assassinat que le supplice~~
de sonnes

Le présent exposé a été soumis —
~~par le supplice aux hommes complices~~
~~qui l'ont encouragé à le~~
~~transmettre à M. Le préfet~~
~~de la république de qui il a obtenu~~
~~d'être avec les plus respectueux considérations~~
M. Le préfet.

Votre ami

le 8 juillet 1849.

3^e prudhomme tifouer.
place du Commerce 1. à Lyon



Pour certaines communes le tracé des plans d'alignement
a été assez souvent changé postérieurement à l'approbation du
gouvernement par l'influence de personnalités haut placées, pour
favoriser un parent ou un ami dont la maison était frappée
de cécitement.



Un autre obus non moins —
répugnable, consiste dans la
tolérance des réparations de fer, où une
partie des plans ~~devoient~~
approuvés par le gouvernement,
qui dans le même état de bataille
que ceux favorisés, sont dans
lesquels une partie est
complète et
comme dans la voie, il est indispensable
de placer cette branche
d'administration municipale dans
une complète indépendance de toute
influence locale, en les fortifiant
en la plaçant sous l'égide d'un inspecteur étranger à la localité.
permettre inspection exécutive.

En conséquence, le Sieppigné, émet
le vœu suivant :



A

article 1^{er}

Il sera établi un
bureau central
d'alignement à Paris,
pour l'exécution —
des plans d'alignement
des communes ^{de Paris} sous les
ordres d'un directeur
général ou grand
voyer

article 1. A

Il servira aussi à l'inspection
générale des poutres et charpentes en
secretariat pour l'inspection des
constructions particulières sur la
voie publique, sous l'ordre de
Directeur-général ou grand-voyer

art. 2.

Il y exercera en inspecteur en chef
pour chaque département et en
inspecteur pour chaque
arrondissement ; plus ~~plus~~ une
mairee



611

moisées importantes, un nombre d'architectes voyers proportionné au besoin du service.

art. 3.

~~Habitant et fonctionnent pour le gouvernement de la République~~ Le Directeur général, le inspecteur en chef et le sous-inspecteur, seront nommés par le président de la république. Les architectes-voyers seront choisis par l'inspecteur en chef ^{de dépôt} trois candidats présentés par ^{chacun} deux ~~les~~ ^{la} ~~présentation de~~ ^{demande} la nécessité ou l'exercice. ^{de} ~~de~~ art. 4. Les inspecteurs et sous inspecteurs se soumettront sans délai aux ordres de permission qui seront ^{leur} communiqués aux inspecteurs en chef et aux sous-directeurs par le Directeur général.

art. 5.

Les attributions des inspecteurs et 1^{er} inspecteurs de voirie, consistent à procéder à l'enquête exercée dans plusieurs, chassées et rectificatives de voirie arrêtée par l'administration municipale afin de surveiller la stricte exécution conformément aux lois et règlements en vigueur.



Ch
B

Les fonctionnaires mentionnés
Dans l'article précédent, seront
 responsables de la déviation en cas de
 préjudice ^{provenant} ~~causé par~~ provenant de
 négligence de leurs portes et ne
 pourront continuer l'exercice de
 leur fonction dans aucun
 département ayant l'avoir soldé
 l'indemnité dont ils se serviront
 rendue préfables, ou au dissolvabilité
 Les propriétaires ayant avorté tout recours contre l'état.
 Art. 6. 7.

Le succès du bâtiment
 pour lequel des
 dommages peuvent
 constater.

Les inspecteurs et leurs inspectrices
 ne pourront en aucun cas —
 s'immiscer dans les conduites de
 construction, estimation et
 règlement pour le compte des
 entrepreneurs et propriétaires

Art. 7. 8.

Les changements ~~partiel~~ de plan
devraient ~~pour~~ ~~être~~ créer de
 nouvelles ouvertures, alignement
 de fenêtres, cloches, fosse, etc. etc.,
 soit pour nivellement par
 échappement ou enlèvement de
 terrain

CH



8 150

11

at and so fully armed and

so well fitted for

and most passable

and good Government

and well fitted for

and most passable

and good Government

and well fitted for

and most passable

and good Government

and well fitted for

and most passable

and good Government

and well fitted for

and most passable

and good Government

and well fitted for

and most passable

and good Government

and well fitted for

and most passable

and good Government

and well fitted for

and most passable

and good Government

and well fitted for

and most passable

and good Government

and well fitted for

and most passable

and good Government

and well fitted for

and most passable

and good Government

and well fitted for

and most passable

and good Government

and well fitted for

and most passable



8 150

5.

Serroier, seront mises et non
avenues sans l'approbation de
l'inspecteur des soins - ces personnes les
quelques devront opposer leur voix
qu'après la levée de la guillotine
révolte de chêque propriété
soient reconnus légitimes.

art. II. §. I.

Les dispositions contenues
dans l'article précédent s'étendent
également aux personnes
de construction et de réparation
délivrées par l'autorité municipale
lesquelles peuvent être
^{conséquemment} également revêtues de voix
de l'inspection de police.



art. II. §. II.

On ces de difficultés l'inspection
et l'autorité locale, le partis
seront justifiable du conseil-~~des~~
de préfecture nonobstant appel au
conseil d'état.

art. II. §. III.

Les dispositions générales seront
appliquées contre tout inspecteur et
soins - inspecteur reconnu coupable de
conception ~~en~~ acceptant des cadeaux
ou honoraires de la part des propriétaires
ou entrepreneurs et tout contrevenant quelconque.

Th